

Service juridique

 **Christian Tappenbeck**
responsable du service juridique

Le 21 mars 2018, le Grand Conseil a adopté à une large majorité la nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises. A partir du 1^{er} janvier 2020, date d'entrée en vigueur de ce texte, le cadre légal régissant les affaires religieuses dans le canton de Berne changera. La relation partenariale entre le canton et les Eglises nationales sera toutefois maintenue (art. 4). La loi reconnaît en outre l'importance des Eglises nationales pour la société en général (art. 3). L'engagement des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure en tant qu'Eglise ouverte et multitudiniste répond donc toujours à une demande.

Au niveau des ordonnances, le service juridique a participé à l'élaboration d'une nouvelle ordonnance cantonale sur les Eglises nationales ainsi qu'à la révision totale de l'ordonnance sur la commission des examens. Outre ces deux textes clés par rapport à la loi sur les Eglises nationales, le canton a présenté d'autres projets de révision qui concernent directement notre Eglise. Il a notamment fallu s'engager pour que le besoin en matière d'accompagnement spirituel et le désir d'ouverture

interreligieuse soient pris en compte dans l'ordonnance sur l'exécution des peines. Dans le cadre de la révision de la loi cantonale d'organisation, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont prononcées en faveur du maintien de la position privilégiée du délégué aux affaires ecclésiastiques. En plus de cela, nous avons été appelés à traiter de questions juridiques plutôt techniques, notamment en lien avec la gestion des données (loi sur les fichiers centralisés de données personnelles) ou dans la perspective du transfert de la commune bernoise de Clavaleyres au canton de Fribourg. Dans des projets touchant à la politique sociale du canton, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont engagées en faveur des plus vulnérables de notre société en présentant des requêtes circonstanciées.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont aussi été occupées par de nombreux projets d'actes législatifs internes. Ainsi, le 29 mai 2018, le Synode a adopté le nouveau règlement du personnel pour le corps pastoral, qui s'inspire largement du droit cantonal sur le personnel. Les ordonnances d'exécution correspondantes ont été élaborées par la suite. Par ailleurs, le Synode d'hiver 2018 a été amené à traiter une révision du Règlement ecclé-

siastique ainsi que cinq autres projets d'actes volumineux. Les ordonnances ecclésiastiques en vigueur doivent en outre être adaptées aux nouvelles conditions juridiques.


Un autre projet dans lequel le service juridique s'est beaucoup investi est celui de la nouvelle Constitution de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse. Celle-ci a été définitivement adoptée le 18 décembre 2018. La nouvelle Constitution de l'«Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS)», qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, reflète clairement des aspects typiques de l'identité réformée. Notamment la nécessité de garder à l'esprit que la volonté de paix de Dieu vaut pour l'ensemble de la société et doit donc être vécue dans l'ouverture multitudiniste. De même, la prise de conscience que les formulations des confessions de foi réformées s'inscrivent dans un contexte localement et temporellement limité et une compréhension autocritique envisageant que la Réforme ne peut jamais être considérée comme achevée font partie intégrante de l'identité réformée. Enfin, la nouvelle Constitution concrétise le principe du sacerdoce universel, et donc d'une direction spirituelle exercée en commun et qui tient compte du système synodal. ■



Le nouveau site des paroisses de l'Erguël.

Service de la communication et service de traduction

«Chemins et lieux de spiritualité» au stand de la BEA

 **Hans Martin Schaer**
*responsable du service
de la communication*
Bertrand Baumann
*responsable du service
de traduction*

Les questions relatives aux attributions, compétences et responsabilités dans la communication du Conseil synodal et des secteurs doivent être clarifiées. L'analyse très minutieuse de la présence actuelle de l'Eglise sur le web dans la perspective de sa refonte illustre ce constat d'une manière exemplaire. Le principe prévalant actuellement d'une compétence décentralisée favorise une pensée sectorielle qui se traduit précisément dans le domaine internet par une présence morcelée peu satisfaisante. Il convient à l'avenir de clarifier si l'on entend créer une équipe rédactionnelle dotée d'une responsabilité pour l'ensemble de la présence web ou renforcer plutôt les rédactions décentralisées des secteurs.

Dans l'intérêt d'une utilisation efficace des ressources, il convient de régler les attributions et compétences avant d'élaborer dans le détail le concept d'un nouveau site internet. Le Conseil synodal a retenu le principe d'un site «allégé» tout en donnant parallèlement aux secteurs plus de moyens pour assurer leur propre présence sur le web. Il incombera donc au nouveau Conseil de définir à l'avenir dans le détail cette direction nouvelle et de créer l'organisation pour la mettre en œuvre.

La présence œcuménique lors de la BEA 2018 était placée sous le thème «Chemins et lieux de spiritualité». Le bar ambulant «Unfassbar» [Bar de l'improbable] était également présent durant plusieurs journées. Il était particulièrement agréable de constater combien cette opportunité supplémentaire de contact et de dialogue avec le public s'est insérée d'une manière harmonieuse avec l'ensemble du stand. A très court terme, la direction de la BEA s'était adressée en effet aux Eglises nationales pour qu'elles reprennent gratuitement l'espace d'exposition voisin qui s'était inopinément libéré. L'aire de repos qui y a pris place, avec ses banquettes où l'on pouvait s'asseoir sans consommer (une offre plutôt rare dans les foires contemporaines), avec ses couvertures de pique-nique et son pommier, a connu l'affluence du public. Grâce à la collaboration d'une traductrice professionnelle rétribuée sur une base horaire mais aussi des forces externes, notamment de deux traductrices spécialisées dans la traduction juridique, le service de traduction est venu à bout de l'avalanche de textes en lien avec la mise en œuvre de la réforme Eglise-Etat. Parallèlement, en collaboration avec le service informatique, il a poursuivi la mise à jour du glossaire et a fait ses premiers pas dans l'utilisation d'un nouveau logiciel de traduction assistée par ordinateur (TAO) dont il attend une grande aide en particulier pour des textes à caractère répétitif. Parmi les autres réalisations du service, on mentionnera la

publication des versions françaises de la brochure «Services funèbres» de même que de la brochure sur les questions pastorales autour du suicide assisté. Des publications que le service de la communication francophone s'est attelé à diffuser et à faire connaître par des envois ciblés aux paroisses et aux membres du corps pastoral et, en ce qui concerne la brochure sur le suicide assisté, par l'organisation d'un entretien de presse qui a eu un écho non seulement dans les médias jurassiens, mais plus largement en Suisse romande. Enfin, le service a soutenu le syndicat des paroisses de l'Erguël et l'ensemble de l'Eglise du canton du Jura avec ses trois paroisses dans la mise sur pied de leur nouveau site internet sur la base de la solution proposée par Refbejuso aux paroisses. ■

Chancellerie de l'Eglise

Chancelier

Daniel Inäbnit
Christian R. Tappenbeck (suppléant)

Service de la Chancellerie

Ursula Furter
Karin Ritschard (du 1^{er} août au 31 octobre 2018), Nadine Röthlisberger (jusqu'au 31 mai 2018), Barbara Trachsel

Service de la communication

Hans Martin Schaer (responsable)
Bertrand Baumann (responsable communication francophone)
Adrian Hauser (rédacteur responsable ENSEMBLE)
Nathalie Ogi (rédactrice ENSEMBLE)
Doria Bigler (jusqu'au 31 juillet 2018), Karin Freiburghaus, Silvia Fueter (jusqu'au 31 juillet 2018), Heidi Hänni, Karin Ritschard (du 1^{er} août au 31 octobre 2018)

Service juridique

Christian R. Tappenbeck (responsable), Roger Juillerat, Ursula Sutter-Schärer Nicole Schrepfer

Service de traduction

Bertrand Baumann (responsable)
Nadya Rohrbach, Doria Bigler (coordination, jusqu'au 31 juillet 2018)